



Conseil national
de l'information statistique

s

Paris, le 6 décembre 2022 n°170 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête budget de famille

Type d'opportunité : Renouvellement d'opportunité

Périodicité : Ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Insee, direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 1 décembre 2022, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête budget de famille.

L'enquête Budget de Famille de 2026 répond à une obligation du règlement IESS de 2019, qui impose à chaque pays de l'Union Européenne de réaliser une enquête sur le budget des ménages. Un guide de recommandations a été élaboré et la liste des variables à fournir obligatoirement pour chaque vague a été établie. La nomenclature commune de classification des dépenses devra être appliquée.

L'enquête « Budget de Famille » vise à recueillir une vue complète du budget des ménages (dépenses et ressources) : nature des différents achats, montants, quantités, lieux d'achat, périodicité, composition et niveau des ressources. L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête, mais elle donne également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense (consommation de sa production potagère par exemple). Elle met les ressources des ménages en regard de leurs dépenses, et interroge sur la situation financière perçue par le ménage.

Le recueil des dépenses et consommations constitue le cœur de l'enquête : on enregistre leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses et consommations sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des Comptes Nationaux (gros travaux dans le logement par exemple). Pour les dépenses courantes, ce recueil est fait via le carnet de dépenses, qui décrit tous les achats du ménage pendant une semaine. Pour les dépenses moins fréquentes, et les postes réguliers, le recueil est fait via les questionnaires. Les ressources sont collectées sous deux formes : par questionnement direct du ménage sur son revenu courant et par appariement avec les fichiers fiscaux et sociaux. Enfin, les questionnaires servent à recueillir les caractéristiques socio-démographiques du ménage, le patrimoine, l'équipement en bien durable...

L'enquête Budget de famille permet de connaître les différences de niveau et de structure de consommation des différentes catégories de ménages. Elle permet de suivre l'évolution sur longue période les inégalités de consommation, et d'analyser les modifications des comportements de consommation. Elle enrichit, par l'angle microéconomique, la mesure agrégée de la consommation moyenne des différents biens et services fournie par les comptes nationaux. Elle complète ainsi les comptes nationaux dans l'élaboration des indices de prix à la consommation, ou permet de décomposer les comptes par catégorie de ménage. Elle permet de construire d'autres mesures, en

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88 Avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE CEDEX. Tél. 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

fonction des besoins (par exemple, simulations d'impact de variations des taux d'impôts indirects sur les différentes catégories de ménages, analyses de l'inflation par catégories de ménages...).

Un Comité d'utilisateurs des enquêtes Budget de famille est réuni au moins une fois par an. Un comité de pilotage débute en 2023, ainsi qu'un comité de suivi.

L'enquête se déroulera tout au long de l'année 2026. Une décomposition de la collecte en 6 vagues de 8 semaines permet d'assurer une représentation équilibrée de chaque période de l'année. Les ménages sont tirés au sort dans l'échantillon-maître constitué à partir des fichiers de Fidéli. L'échantillon est prévu d'environ 23 000 ménages, pour un objectif de 13 000 répondants. Le champ de l'enquête Budget de famille concerne tous les ménages ordinaires en résidences principales dans la France entière.

Une rénovation de l'enquête est prévue pour le millésime 2026 : en complément de l'interrogation traditionnelle en face à face et du carnet sur support papier, les ménages qui le souhaitent pourront répondre à une partie du questionnaire et au carnet de dépenses en web. Le questionnaire sera en outre raccourci. Un test sur un échantillon conséquent permettra de valider ces changements.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête pour l'année de collecte 2026 .
